



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Digne-les-Bains, le 1^{er} mars 2024

L'État met en place des permanences agricoles multi-administrations en préfecture et dans les sous-préfectures des Alpes-de-Haute-Provence

Dans un contexte de crise du secteur agricole, le Président de la République s'est engagé à apporter une réponse rapide et de proximité aux difficultés des agriculteurs. **Dans cette perspective, des « permanences agricoles » multi-administrations sont mises en place en préfecture, à Digne-les-Bains et dans les sous-préfectures du département à Forcalquier, Castellane et Barcelonnette.**

Ces permanences, au plus près du terrain, offrent une prise en charge personnalisée aux agriculteurs et un cadre d'échanges sur les difficultés qu'ils rencontrent. Elles réunissent autour de chaque situation les services et les partenaires publics de l'État : Direction départementale des territoires (DDT), Direction départementale des finances publiques (DDFIP), Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP), Banque de France, Mutualité sociale agricole (MSA).

La première permanence agricole s'est tenue ce vendredi 1^{er} mars 2024 en préfecture. 10 agriculteurs ont pu être reçus à cette occasion. D'autres permanences sont organisées en sous-préfecture de Forcalquier (jeudi 7 mars), de Barcelonnette (jeudi 14 mars) et de Castellane (jeudi 21 mars).

Ces « permanences agricoles » interviennent en continuité du travail mené depuis plus d'un an dans les Alpes-de-Haute-Provence, sur la prise en compte des difficultés du secteur agricole : protection contre la prédation, formation des bergers, dispositifs de lutte contre le mal-être agricole, etc.

**Service de la communication interministérielle
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Préfecture
8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex